

IFJ Lex

Édition périodique : 26 avril 2022

© 2022 Institut de Formation Judiciaire



Infos générales concernant la newsletter juridique 'IFJ Lex'

Au travers de cette lettre d'information périodique, l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) souhaite vous informer de la législation (imminente) et des activités au sein des différents arrondissements judiciaires ainsi que des autorités nationales et internationales partenaires.

L'objectif de ces actualités est de vous donner un aperçu des informations et documents en circulation dans le monde judiciaire et d'améliorer le partage de connaissances entre les autorités judiciaires.

Langue

Certains documents ne sont disponibles qu'en néerlandais, en français ou en anglais.

Rubriques

Les rubriques clés peuvent différer d'une newsletter à l'autre selon les informations reçues.

Banque de données IFJ Lex

Souhaitez-vous retrouver tout le contenu de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex' dans un seul endroit ? C'est dorénavant possible via notre nouvelle '[banque de données juridiques IFJ Lex](#)', dans laquelle nous rassemblons toutes les informations provenant de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex'. Cette banque de données vous permettra de consulter les versions précédentes de la lettre d'information juridique ainsi que les informations et documents y figurant.

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.

L'IFJ est actif sur Twitter

Dorénavant, l'IFJ est également actif sur Twitter. Par ce canal, nous souhaitons d'une part faire connaître notre offre de formations auprès de groupes cibles spécifiques qui ne sont pas actuellement magistrats professionnels et membres du personnel judiciaire, et d'autre part diffuser des informations générales comme l'IFJ Lex, le rapport annuel ou d'autres mises à jour telles que mesures contre le coronavirus.

Vous pouvez suivre notre compte Twitter ici: https://twitter.com/igo_ifj

Tables des matières

Actualités des hautes juridictions	4
1. Cour européenne des Droits de l'Homme	4
2. Cour de justice	4
3. Cour constitutionnelle	6
4. Cour de cassation	6
Universités – Barreaux – Associations - Autres	8
1. Universités	8
2. Barreaux	9
3. Autres	9
Actualités du Parlement	9
1. La justice et la Chambre des représentants	9
2. Autres législations - liens utiles	10
Autres institutions nationales, européennes et internationales	11
1. Législation européenne – liens statiques	11
Contact	11

Actualités des hautes juridictions

1. Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) (<http://www.echr.coe.int>)

Actualités de la CEDH

Notes d'information en français et en anglais sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

- [Note d'information CEDH n°260](#)

2. Cour de justice (www.curia.europa.eu)

Lettre d'information de la Cour de justice

Il s'agit d'une lettre d'information périodique de la Cour de justice de l'Union européenne présentant certaines affaires pendantes et reprenant les points-clés des arrêts et des conclusions.

- [Lettre d'information 28 mars au 1^{er} avril 2022](#)
- [Lettre d'information 4 au 8 avril 2022](#)
- [Nieuwsalert 5 avril 2022 \(NL\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 4. – 29. April 2022 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 11. April - 6. Mai 2022 \(DE\)](#)

Sélection d'arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour

Arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour avec mise en évidence des affaires pour lesquelles la Belgique est partie.

- [C-508/19](#), Arrêt du 22/3/2022 - Renvoi préjudiciel – Article 267 TFUE – Nécessité de l'interprétation sollicitée pour que la juridiction de renvoi puisse rendre son jugement – Notion – Procédure disciplinaire ouverte contre un juge d'une juridiction de droit commun – Désignation de la juridiction disciplinaire compétente pour connaître de cette procédure par le président de la chambre disciplinaire du Sąd Najwyższy (Cour suprême, Pologne) – Action civile en constatation de l'inexistence d'une relation de travail entre le président de cette chambre disciplinaire et la Cour suprême – Absence de compétence de la juridiction de renvoi pour contrôler la validité de la nomination d'un juge de la Cour suprême et irrecevabilité d'une telle action en vertu du droit national – Irrecevabilité de la demande de décision préjudicielle

- [C-126/21](#), Arrêt du 24/3/2022 - Recours en manquement – Coopération judiciaire en matière pénale – Reconnaissance mutuelle des décisions relatives à des mesures de contrôle en tant qu’alternative à la détention provisoire – Décision-cadre 2009/829/JAI – Défaut d’adoption des mesures nécessaires pour se conformer à la décision-cadre – Défaut de communication à la Commission européenne
- [C-720/20](#), Conclusions du 24/3/2022 - Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Politique commune en matière d’asile et de protection subsidiaire – Directive 2013/32/UE – Article 33, paragraphe 2, sous a) – Rejet d’une demande de protection internationale introduite par un enfant comme étant irrecevable en raison de l’octroi préalable d’une protection internationale aux membres de sa famille – Règlement (UE) no 604/2013 – Critères et mécanismes de détermination de l’État membre responsable de l’examen de cette demande de protection internationale – Intérêt supérieur de l’enfant
- [C-132/20](#), Arrêt du 29/3/2022 - Renvoi préjudiciel – Recevabilité – Article 267 TFUE – Notion de “juridiction” – Article 19, paragraphe 1, TUE – Article 47 de la charte des droits fondamentaux de l’Union européenne – État de droit – Protection juridictionnelle effective – Principe d’indépendance des juges – Tribunal établi préalablement par la loi – Organe juridictionnel dont un membre a été nommé pour la première fois à un poste de juge par un organe politique du pouvoir exécutif d’un régime non démocratique – Mode de fonctionnement de la Krajowa Rada Sądownictwa (Conseil national de la magistrature, Pologne) – Inconstitutionnalité de la loi sur la base de laquelle ce Conseil a été composé – Possibilité de qualifier cet organe de juridiction impartiale et indépendante au sens du droit de l’Union
- [C-231/21](#), Arrêt du 31/3/2022 - Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Système de Dublin – Règlement (UE) no 604/2013 – Article 29, paragraphe 2 – Transfert du demandeur d’asile vers l’État membre responsable de l’examen de la demande de protection internationale – Délai de transfert de six mois – Possibilité de prolongation de ce délai jusqu’à un an au maximum en cas d’emprisonnement – Notion d’“emprisonnement” – Placement du demandeur d’asile sous contrainte dans un service psychiatrique hospitalier avec l’autorisation d’un juge
- [C-168/21](#), Conclusions du 31/3/2022 - Renvoi préjudiciel – Coopération policière et judiciaire en matière pénale – Mandat d’arrêt européen – Décision-cadre 2002/584/JAI – Article 2, paragraphe 4, et article 4, paragraphe 1 – Condition de la double incrimination – Contrôle par l’autorité judiciaire de l’État membre d’exécution – Éléments constitutifs de l’infraction pénale différents dans l’État membre d’émission et dans l’État membre d’exécution – Peine en répression d’une infraction unique réprimant plusieurs faits dont certains ne constituent pas une infraction dans l’État membre d’exécution – Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne – Article 49, paragraphe 3 – Principe de proportionnalité de la peine
- [C-18/21](#), Conclusions du 31/3/2022 – Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Procédure européenne d’injonction de payer – Règlement (CE) no 1896/2006 – Opposition – Article 16, paragraphe 2 – Délai de 30 jours pour former opposition à l’injonction de payer européenne – Article 20 – Réexamen dans des cas exceptionnels après l’expiration du délai prévu à l’article 16, paragraphe 2 – Article 26 – Relation avec le droit procédural national – Réglementation nationale relative aux mesures liées à la COVID-19 interrompant tous les délais procéduraux dans les affaires civiles du 21 mars 2020 au 30 avril 2020
- [C-117/20 \(affaire belge\)](#), Arrêt du 22/3/2022 - Renvoi préjudiciel – Concurrence – Services postaux – Système de tarification adopté par un prestataire de service universel – Amende infligée par une autorité nationale de régulation du secteur postal – Amende infligée par une autorité de concurrence nationale – Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne – Article 50 – Principe ne bis in idem – Existence d’une même infraction – Article 52, paragraphe 1 – Limitations apportées au principe ne bis in idem – Cumul de poursuites et de sanctions – Conditions – Poursuite d’un objectif d’intérêt général – Proportionnalité

- [C-726/20 \(affaire belge\)](#), Arrêt du 24/3/2022 - Renvoi préjudiciel – Politique agricole commune (PAC) – Financement par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) – Règlement (UE) no 1305/2013 – Article 17, paragraphe 1, sous b) – Aide à l’investissement concernant la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles relevant de l’annexe I du traité FUE – Notion de “produits agricoles” – Notions de “plantes vivantes” et de “produits de la floriculture” – Gazon en rouleaux pour l’aménagement de toitures végétales
- [C-229/21 \(affaire belge\)](#), Conclusions du 31/3/2022 - Renvoi préjudiciel – Transports – Orientations de l’Union européenne pour le développement du réseau transeuropéen de transport – Réseau central – Infrastructures de transport par voies navigables – Obligation d’un État membre de relier des ports intérieurs aux infrastructures routières et ferroviaires

Décisions de renvoi à la CJUE émanant de magistrats belges et étrangers (questions préjudicielles)

- [Juridiction de renvoi : Tribunal du travail francophone de Bruxelles](#)

Date de la décision de renvoi : 4 janvier 2022

Date du dépôt : 20 janvier 2022

La règle prévue à l’article 55 §1er a) du Règlement CE n° 883/2004 selon laquelle les institutions compétentes divisent les montants de la prestation ou des prestations ou des autres revenus, tels qu’ils ont été pris en compte, par le nombre de prestations soumises auxdites règles, doit-elle être interprétée en ce sens qu’elle impose de diviser les revenus en tant que tels pris en compte pour l’application de la règle de non cumul par le nombre de pensions de survie impactées par des règles anti-cumul ? ;

La règle prévue à l’article 55 §1er a) du Règlement CE n° 883/2004 selon laquelle les institutions compétentes divisent les montants de la prestation ou des prestations ou des autres revenus, tels qu’ils ont été pris en compte, par le nombre de prestations soumises auxdites règles, doit-elle au contraire être interprétée en ce sens qu’elle impose de diviser, non pas les revenus en tant que tels pris en compte pour l’application de la règle de non cumul, mais plutôt la part des revenus excédant un plafond de cumul, telle qu’il est par exemple prévu par la règle nationale en cause, par le nombre de pensions de survie impactées par des règles anti-cumul ?

3. Cour constitutionnelle (<http://www.const-court.be/>)

Arrêts de la Cour constitutionnelle

- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 31 mars 2022](#)

4. Cour de cassation

(https://justice.belgium.be/fr/ordre_judiciaire/cours_et_tribunaux/cour_de_cassation)

Arrêts de la Cour de cassation sous la loupe

Mars 2022	<p>Nouveau moteur de recherche Juportal À partir du 15 décembre 2020, Jurejuridat ne sera plus accessible via un ordinateur en dehors du réseau du SPF Justice. Toutefois, la jurisprudence belge qui y est incluse reste consultable. Un nouveau moteur de recherche très performant est disponible : JUPORTAL. Vous pouvez y accéder via https://juportal.be.</p> <ul style="list-style-type: none">• Cass. 8 maart 2022, P.21.0583.N (traduction pas encore disponible) Hoger beroep - Strafzaken (douane en accijnzen inbegrepen)• Cass. 8 maart 2022, P.21.0943.N (traduction pas encore disponible) Verjaring – Strafzaken• Cass. 11 maart 2022, F.19.0063.F Motifs des jugements et arrêts – généralités• Cass. 14 maart 2022, S.21.0006.F (vertaling nog niet beschikbaar) Droit de la sécurité sociale - Droit du travail• Cass. 14 maart 2022, S.21.0059.F (vertaling nog niet beschikbaar) Aide sociale (centres publics d')• Cass. 16 maart 2022, P.21.1300.F (vertaling nog niet beschikbaar) Réouverture de la procedure• Cass. 22 maart 2022, P21.1614.N Onderzoek in strafzaken - gerechtelijk onderzoek - Regelmatigheid van de procedure• Cass. 22 maart 2022, P.21.1502.N (traduction pas encore disponible) Straf - andere straffen – Verbeurdverklaring• Cass. 28 maart 2022, F.18.0008.F Impôts sur les revenus - conventions internationales• Cass. 29 maart 2022, P.22.0075.N (traduction pas encore disponible) Veroordeling met uitstel en opschorting van de veroordeling – allerlei• Cass. 29 maart 2022, P21.1422.N (traduction pas encore disponible) Rechten van de mens - verdrag rechten van de mens - Artikel 6 - Artikel 6.1• Cass. 29 maart 2022, P.22.0078.N (traduction pas encore disponible) Rechten van de mens - verdrag rechten van de mens - Artikel 6 - Artikel 6.1
-----------	--

Libercas : actualités de la Cour de cassation

Libercas contient les sommaires des arrêts de la Cour de cassation publiés, classés selon la liste des mots-clés de la Cour.

- [Liberкас mars 2022](#)

Actualités des cours et tribunaux

Aperçu de la doctrine

Doctrine sélectionnée par la Cour d'appel de Bruxelles. Ce recueil peut servir de référence lors d'une demande d'une copie d'un article de doctrine auprès de la Bibliothèque du SPF Justice via l'adresse mail biblio.fod-spf@just.fgov.be .

Doctrine du Parquet général de la Cour d'appel de Bruxelles

Aperçu des articles parus dans des revues juridiques, disponibles à la bibliothèque du parquet

- [Aperçu annuel 2021](#)
- [Janvier 2022](#)
- [Février 2022](#)
- [Mars 2022](#)

Universités – Barreaux – Associations - Autres

1. Universités

Centre de droit privé

- [Les pages n°120 – 1 avril 2022](#)
- [Les pages n°121 – 19 avril 2022](#)

Université Catholique de Louvain

- [Cahiers de l'EDM – 31 mars 2022](#)

2. Barreaux

Barreau d'Anvers

Lettre d'information « Prometheus Wetgeving » issue de la bibliothèque et du service d'étude reprenant des activités du barreau d'Anvers. La lettre d'information donne un aperçu de la législation et de la jurisprudence concernant le droit public, civil, judiciaire, commercial, économique, pénal, fiscal et social.

- [Prometheus Wetgeving – 18 maart – 5 april 2022 \(NL\)](#)

Lettre d'information « Prometheus Advocatuur en bibliotheek » provenant de la bibliothèque et du service d'étude reprenant les activités du barreau d'Anvers

- [Prometheus Advocatuur & Bibliotheek - April 2022 \(NL\)](#)

3. Autres

Sélection d'arrêts de la CJUE par Rechtspraak.nl

Aperçu global de la jurisprudence européenne

- [Rechtspraak Europa \(april 2022\) \(NL\)](#)

Actualités du Parlement

1. La justice et la Chambre des représentants

Compte-rendu de la Commission justice

Le « Compte-rendu analytique » est un résumé des débats

- [Compte-rendu analytique de la Commission de la Justice \(23 mars 2022\)](#)

Questions et réponses parlementaires (3ième session de la 55e législature)

Divers projets de loi et questions d'actualité destinés au gouvernement au sein de la commission de la Justice

- [Questions et réponses \(24 februari 2022\)](#)

2. Autres législations - liens utiles

Liens statiques

- [Justel](#)
- [lubel => Juportal](#)

Important : En ce qui concerne l'utilisation de Jure-Juridat :

- [Le nouveau moteur de recherche JUPORTAL remplace Jure-Juridat](#)

- [Moniteur belge](#)
- [Collège des cours et tribunaux](#)
- [Collège du Ministère public](#)
- [Senlex](#)
- [Catalogue commun des bibliothèques fédérales](#)

La Bibliothèque est libre d'accès pour toute personne intéressée. Les recherches se font par les visiteurs eux-mêmes, et le personnel est à disposition pour aider dans la consultation et la recherche des collections disponibles.

Seuls les fonctionnaires du SPF Finances en activité de service peuvent emprunter des ouvrages avec un maximum de 3 unités pour une période de 1 (un) mois.

Seuls sont empruntables les ouvrages indiqués comme tels dans la base de données. (Revue, dictionnaires, mises à jour,... ne sont pas prêtes, mais consultables sur place). Les fonctionnaires peuvent suggérer l'acquisition d'ouvrages intéressants pour la Bibliothèque au moyen du [formulaire de suggestion \(DOCX, 215.4 Ko\)](#) ([This hyperlink opens a new window](#)).

Ce formulaire est à envoyer à l'adresse mail de la Bibliothèque : bib.noga@minfin.fed.be ([link sends e-mail](#))

Les visiteurs peuvent faire des copies en respectant la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins, ainsi que le code déontologique (ICT) du SPF Finances du 1er septembre 2020 qui est d'application pour tout utilisateur de la Bibliothèque .

Autres institutions nationales, européennes et internationales

1. Législation européenne – liens statiques

Liens statiques

Banque de données sur la législation européenne

- [Eur-lex - Point d'accès à la législation de l'Union européenne sur le web](#)
- [Eur-lex - Synthèses de la législation de l'UE](#)
- [Office de publication de l'Union européenne](#)
- [Portail européen e-Justice](#)
- [Sources pour retrouver des infos UE](#)
- [Just-Be-Europe](#)

Contact

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.